

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 9

Artikel: On demande une domestique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VIEILLES COUTUMES

II

Voici encore quelques extraits de la très intéressante étude de M. van Gemep (non van Germet comme nous l'avons imprimé par erreur samedi dernier) publiée dans la *Revue de l'histoire des religions*. (Annales du Musée Guimet, Paris, Ernest Leroux, éditeur), sous le titre : *Quelques rites de passage en Savoie*.

Nous avons, samedi, parlé du baptême. Continuons à parcourir les diverses étapes de la vie¹.

L'ENTRÉE dans l'adolescence ne se marque pas en Savoie par des rites aussi compliqués que ceux des demi-civilisés, par cette bonne raison que la première communion a déplacé les cérémonies primitives. Cependant, cette cérémonie catholique ne confère pas, selon les hommes adultes ou les jeunes gens, un droit aux enfants à s'associer entièrement à la vie civile.

Un jeune garçon de Bonneville, peu fortuné, qui gagnait quelques sous le dimanche à remettre en place les quilles abattues, à qui on demandait pourquoi il ne prenait pas part au jeu, répondit que : cela n'était pas convenable, qu'on ne le lui permettrait pas, qu'il n'avait pas l'âge.

Cet âge limite semble être de seize ou dix-sept ans. Moïse Hornung avait fait la même remarque. « A Plan-Villars, en Maurienne, un dimanche..., les hommes jouent aux quilles avec passion... des petits gars sont là qui aimeraient bien avoir seize ans. C'est qu'il faut avoir seize ans, et de l'argent en poche, pour pouvoir jouer... » ce qui coïncide avec l'âge de la majorité féodale et de l'adoubement, alors que la majorité franque tombait à douze ans, et la majorité ripuaire à quatorze.

« D'habitude, à Thonon, dit Dentand, l'enfant allait par tous les temps tête nue ; il mettait son premier chapeau le jour de sa première communion. Quelques années avant nous (c'est-à-dire dans le premier quart du XIX^e siècle) la prise de chapeau était le signe de son entrée parmi les gars et de sa sortie de l'école, à moins qu'il ne fût au collège pour y suivre les études latines. »

De nos jours même cette prise de chapeau a perdu toute signification de rite de passage et se fait à un âge quelconque, avant ou après la première communion.

L'existence dans la Savoie actuelle d'une sorte de solidarité par générations et par sexes est évidente. Elle s'exprime d'une part dans l'organisation de l'institution des veillées, et de l'autre dans certains rites du mariage.

Avant d'exposer les faits de cet ordre, il convient d'abord de rappeler que durant tout le moyen-âge, la jeunesse mâle des principaux centres de la Savoie était groupée dans des sociétés spéciales qui ont pris au cours des siècles des noms différents, à mesure que leur fonction sociale et militaire se modifiait, ainsi que leur armement.

Il est certain que les Basoches de Savoie, pour leur nom et leur activité, sont d'importation française. Celle de Paris se constitua sous Philippe le Bel, au début du XIV^e siècle, et celle de Chambéry voit ses privilèges confirmés au début du XV^e ; puis les ducs de Savoie confirmèrent au courant de ce même siècle les privilèges de toutes les autres sociétés locales de leurs possessions de Suisse, de Bresse, de Savoie et de Piémont. Mais il est certain aussi que des sociétés spéciales, surtout d'archers, existaient dans ces régions antérieurement. Cependant, il faut prendre garde que ni les sociétés de tir à l'arc, à l'arbalète ou à l'arquebuse, ni les ba-

soches qui avaient pour fonction de représenter des mystères et moralités, n'étaient à proprement parler l'équivalent de ce qu'on appelle les classes d'âge, car il n'y avait pas dans leurs règlements de stipulations relatives soit à l'âge des candidats, soit à leur condition d'hommes mariés ou célibataires. D'autre part, bien que les basoches fussent à quelque degré des confréries religieuses, et bien que les sociétés de tir fussent consacrées spécialement à saint Sébastien, on ne discerne dans les documents conservés aucune allusion à ce qui correspondrait à des rites d'initiation, par exemple, à une sorte de baptême ou de consécration, sinon l'offre d'un banquet à tous les membres et des actes d'adoption laïques.

Les sociétés de jeunes gens, quels que soient les noms plus ou moins d'importation qui les aient désignées au cours des siècles, étaient l'un des éléments fondamentaux de la vie, non pas seulement des grandes villes, mais des communes rurales de la Savoie ; actuellement encore, comme le remarquait déjà Perrin, ce sont elles qui organisent les *vogues* ou fêtes patronales et communales. Il est donc fort probable que des sociétés de jeunes gens plus ou moins comparables aux sociétés suisses et germaniques ont existé dans toutes les communes de Savoie, mais que leur forme primitive s'est perdue sous l'influence des sociétés urbaines, telles que basoches, abbayes et confréries, à type d'organisation plus stricte et hiérarchisées.

Le caractère primitif de ces associations s'ôtait d'ailleurs conservé longtemps même à Chambéry, ou plutôt, la cité centrale étant entourée de murs, dans les trois faubourgs de Maché, de Montmélian et du Reclus.

Le nom moderne, du moins à partir du XV^e siècle, de la société des jeunes gens de Maché était *basoche* ou *abbaye de Saint-Valentin*. Non loin de là, à Bissy, existaient des reliques de ce saint et la jeunesse de Maché possédait de temps immémorial le droit de présider à la fête ou *vogue* de Bissy, le 14 février. Le chef ou *abbé* et les jeunes gens ou *moines*, à pied ou à cheval et armés d'épées y conduisaient à grand bruit un char sur lequel était placée une femme à demi-nue, ayant devant elle un cornet d'insectes immondes et une cage. Arrivés au prieuré de Bissy, l'abbé et ses officiers allaient saluer le prieur ; celui-ci leur donnait un poulet, qu'il introduisait dans la cage la queue la première et leur faisait remettre un baril de vin provenant d'une vigne spécialement léguée au prieuré à cet effet. La cérémonie achevée, toute la basoche assistait à la messe, puis passait le reste de la journée en danses et festins. Lorsque la nuit venait mettre un terme à

La vogue de Saint Valentin
Qui met les vogues en train

car c'est la première de l'année, la Basoche ramenait en triomphe à Maché le coq donné par le prieur et le promenait par la ville et les deux autres faubourgs, ce qui donnait lieu à des rixes sanglantes. Puis on portait le coq chez l'abbé de la Basoche ; il devait le nourrir jusqu'à la saint Pierre, ou après une autre promenade en ville, on l'accrochait au milieu d'une corde tendue et il appartenait à celui des « moines » qui s'avançant les yeux bandés parvenait à le percer d'une lance. A partir du XVIII^e siècle, le Sénat de Savoie supprima d'abord le char, puis la cavalcade et le tonneau de vin. Seule la remise du coq subsista et eut lieu pour la dernière fois en 1811. Enfin la vogue même fut transférée au premier dimanche de juin.

Quelque incomplets que soient ces renseignements, ils permettent cependant de constater la très ancienne existence dans la région de Chambéry d'associations de jeunes gens dont l'activité était essentiellement cérémonielle, et non pas militaire.

On demande une domestique.

Une dame de Lausanne demandait, par avis dans les journaux, une domestique. Elle recut plusieurs offres par correspondance, entre autres celle que voici. Nous retranchons les noms de personnes et de lieux, mais nous respectons l'orthographe.

..... le 15 janvier 1912.

« Cher Madame

» Comme ou je sui l'on tien les papiers y ait vut que vous cherchez une fille pour faire le ménage et les Enfants, Est bien moi Madame une place pour tous de suite si des fois je pouvais vous satisfaire je ferez tous mon possible pour vous contenter, Est comme je ne sui pas tan loin de Bex ayez la bonté Madame de me rendre une réponse tan plus vite est mieu. Est bien Cher Madame jattent votre honorable réponse ces jours.

» Recevez mes sincères Salutations de tout mon bon cœur ». (Signature).

Oh! les vilains hommes! — Elle : — Je ne vois pas pourquoi nous hésiterions à nous marier avec un revenu assuré de deux mille cinq cents francs par an. Je ne dépenserai pas plus que cela pour ma toilette.

Lui : — Mais il nous faudra bien quelque chose à manger de temps en temps.

Elle : — Voilà bien les hommes. Ils ne pensent jamais qu'à leur estomac!

Théâtre. — Spectacles de la semaine :

Dimanche, 3 mars, en *matinée* et en *soirée* : deux dernières représentations de *Primerose*, comédie en 3 actes, de R. de Fliers et G.-A. de Cail-lavet.

Mardi, 5 mars, *L'Ami Fritz*, comédie en 3 actes, d'Erckmann-Chatrin.

Jeudi, 7 mars, cinquième soirée de gala : *La Gaminette*, comédie en 4 actes, de Pierre Veber et Henry de Gorsse.

Vendredi, 8 mars, *L'Ami Fritz*.

Kursaal. — Grand succès toujours pour la revue, *A nous, le sourire!* et pour ses scènes nouvelles. La salle est comble chaque soir. Chacun veut la voir. Elle dépasse l'attente de tous. L'œil, l'oreille et l'esprit y trouvent leur compte. — Demain, dimanche, *matinée* et *soirée*.

Lumen. — Au *Lumen*, aussi, c'est le régime des salles comblées, le triomphe du cinématographe, grâce à la variété des programmes, à l'habileté et au bon goût qui président à leur composition.



CACAO
Suchard
LE
DÉJEUNER
PAR EXCELLENCE

Drapes de Berne et milaines magnifiques. Toilerie et toute sorte de linges pour trousseaux. Adressez-vous à *Walther Gygaz*, fabricant à *Bleichenbach*.

Rédaction : *Julien MONNET* et *Victor FAVRAT*

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO

¹ Nous prions ceux de nos lecteurs et lectrices qui ont des notes ou des souvenirs sur certaines coutumes, observées jadis dans le canton pour les baptêmes, les fiançailles, accordsailles et les enterrements de vouloir bien en informer M. Maxime Reymond, rédacteur romand des *Archives des Traditions populaires*, avenue de Collonge, Lausanne qui recueille toutes ces traditions. (Red.)